

MON COMPTE FORMATION

PARTIES
PRENANTES

CAMPAGNE DE COMMUNICATION 2019-2020

MODE D'EMPLOI

DES OUTILS SIMPLES ET EFFICACES
POUR INFORMER VOS PUBLICS CIBLES

RÉUSSIR ENSEMBLE LE DÉPLOIEMENT DE L'APPLICATION MON COMPTE FORMATION



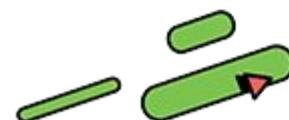
FORMER LES INDIVIDUS AUJOURD'HUI POUR ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE DEMAIN

La campagne d'information du lancement de l'application a pour objectif d'inciter les Français à se former en utilisant leur compte personnel de formation (CPF). Consulter le budget disponible pour se former, trouver la formation qui répond à ses besoins, s'inscrire et la payer en ligne, grâce au nouveau service MonCompteFormation (une application et un site internet).



LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UN OUTIL AU SERVICE DE DIFFÉRENTS PUBLICS

- LES PARTICULIERS



La formation professionnelle tout au long de la vie permet à toute personne, quel que soit son statut, de **perfectionner ses compétences et connaissances** pour s'adapter aux évolutions des métiers d'aujourd'hui et de demain. Elle vise à **renforcer l'employabilité** en améliorant le niveau de qualification. C'est un outil qui répond aux envies et/ou besoins de l'individu : trouver un emploi, changer de métier, gagner en responsabilités...

- LES ENTREPRISES

La formation professionnelle est pour les entreprises un **outil de développement**, un **levier de compétitivité et de performance**. Elle permet une **gestion évolutive des ressources humaines** et accroît la **capacité d'innovation** de l'entreprise dans un contexte d'évolution et de concurrence accrue.

RELAYER LA CAMPAGNE, C'EST INFORMER POUR MIEUX FORMER

Avec la sortie de l'application MonCompteFormation, l'accès à la formation professionnelle est transformé, simplifié et modernisé.

Pour informer vos publics de ces changements, le ministère du Travail met à votre disposition un kit de communication pédagogique sur les nouvelles modalités d'accès à la formation professionnelle.

Vous trouverez dans ce guide une présentation des différents outils de la campagne et quelques conseils d'utilisation.

DES OUTILS PRÊTS À L'EMPLOI POUR RELAYER LA CAMPAGNE



LE KIT À VOTRE DISPOSITION ET LES DROITS DE CESSION DES DIFFÉRENTS SUPPORTS

- **Trois affiches et un dépliant**
→ Vous pouvez utiliser, afficher et imprimer ces supports jusqu'au 1er décembre 2020. Au-delà seule une utilisation à des fins culturelles et pédagogiques est autorisée avec les supports déjà imprimés et sur les sites et réseaux sociaux.
- **Le spot TV**
→ Vous pouvez le diffuser et le partager jusqu'au 1er décembre 2020. Au-delà seule une utilisation à des fins culturelles et pédagogiques est autorisée sur les sites et réseaux sociaux.
- **Guide employeur pour les TPE-PME**
→ Vous pouvez utiliser, afficher et imprimer ce support sans durée. Cela s'applique aussi aux sites et réseaux sociaux.
- **Bannières web (plusieurs formats)**
→ Vous pouvez utiliser ces supports jusqu'au 1er décembre 2020. Au-delà seule une utilisation à des fins culturelles et pédagogiques est autorisée sur les sites et réseaux sociaux.
- **Dossier de presse**
→ Vous pouvez utiliser, afficher et imprimer ce support jusqu'au 1er décembre 2020. Au-delà seule une utilisation à des fins culturelles et pédagogiques est autorisée avec les supports déjà imprimés et sur les sites et réseaux sociaux.
- **Iconographie (logos, photos de l'application en situation..), infographies, captures d'écran de l'application, étude Harris Interactive "les Français et la formation professionnelle"**
→ Vous pouvez utiliser, afficher et imprimer ces supports sans durée. Cela s'applique aussi aux sites et réseaux sociaux.

Les outils proposés dans ce kit sont à votre à votre disposition pour utilisation et relais dans vos outils de communication. Merci de ne pas en altérer ni la forme ni le fond.



UNE PERSONNE DÉDIÉE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS !

Une question ? Besoin d'un conseil ? Contactez la ligne directe de la campagne au **01 55 25 58 79** ou sur avenirprofessionnel@partiesprenantes.com

Mathilde Charles est là pour répondre à toutes vos questions sur la campagne de communication et vous aider à relayer au mieux les informations auprès de vos publics.

DANS VOS LOCAUX, RELAYEZ L'INFO



LE PLUS SIMPLE

- Apposez **une ou plusieurs affiches** sur votre tableau d'information ou sur un mur, visible de tous. Elle informe de façon simplifiée des fonctionnalités de l'application MonCompteFormation.
- Disposez le **dépliant 3 volets** sur un comptoir d'accueil/point d'attente. Comme l'affiche, il valorise les fonctionnalités de l'application et l'intérêt de suivre une formation. Attention, lorsque vous l'imprimez, veillez à paramétrer votre imprimante de façon à ce que le recto verso soit dans le bon sens !
- Mettez à disposition de vos publics le **guide employeur TPE/PME** en l'imprimant au format A4.

CE QUE VOUS POUVEZ ÉGALEMENT FAIRE

- Si vous disposez d'écrans d'accueil, vous pouvez diffuser les vidéos témoignages, les infographies, les affiches, le spot TV de la campagne...

SUR VOTRE SITE INTERNET ET VOS RÉSEAUX SOCIAUX, PARTAGEZ L'INFO AU PLUS GRAND NOMBRE



LE PLUS SIMPLE

- Publiez sur votre site internet/réseaux sociaux l'**iconographie de MonCompteFormation, les infographies, le spot TV de la campagne** pour annoncer la sortie de la nouvelle application et ses fonctionnalités ;
- Insérez une **bannière web** sur votre site internet ou en signature de mail en la redirigeant vers l'URL du site internet du ministère du Travail, disponible dans le dossier "bannière web";
- Publiez sur vos réseaux sociaux les posts pré-rédigés avec pour appel à l'action le téléchargement de l'application.
- Si vos publics clés sont des entreprises : publiez sur votre site internet/réseaux sociaux le guide employeur TPE/PME pédagogique sur la réforme de la formation professionnelle qui aide les employeurs à passer à l'action sur la formation professionnelle, au bénéfice de la compétitivité de leur entreprise.

CE QUE VOUS POUVEZ ÉGALEMENT FAIRE

- Retweetez ou partagez sur vos réseaux sociaux les **vidéos "Formation, je passe à l'action"** disponibles sur le Dailymotion du ministère (vous les retrouverez dans le dossier "liens utiles").